

Prise en main de l'outil d'animation Q-Sort

Quel objectif ?

L'outil Q-sort (de l'anglais *Question-sort*, liste de questions) sert à **faire émerger les représentations, préjugés et idées reçues**, qu'un groupe a d'un sujet donné. Il permet de les exprimer et de les préciser, et de créer une demande d'approfondissement en ouvrant le **débat** et l'**échange**.
En résumé, cela permet de passer du **préjugé** au **questionnement**.

Quelle base ?

C'est une **liste** de 15 (minimum) à 20 items (affirmations) qui traitent d'une thématique plus ou moins large, sujette à **questionnement sociétal**. Ces items sont toujours exprimés de façon simple et directe, suffisamment flous, ambigus, de façon à stimuler l'esprit critique, à faire préciser les représentations.

Comment l'utiliser ?

Nous recommandons une durée de **1 heure** pour un groupe de **10 à 30 personnes maximum**.

. **1er temps** : Chaque personne réfléchit individuellement et doit identifier **4 items** qui lui paraissent **vrais** (*je suis en accord*) et **4 items** qui lui paraissent **faux** (*je suis en désaccord*), dans la 1^{ère} colonne du document.

> **10 minutes environ**

. **2e temps** : Les participants forment ensuite des petits groupes de 3 à 5, pour choisir **4 items** qui paraissent **unanimentement vrais** et **4 unanimentement faux**. On peut noter aussi les points de débat et les items sur lesquels il ne peut y avoir consensus. C'est un moment de confrontation des représentations et de construction d'un argumentaire.

> **20 à 30 minutes environ**

. **3e temps** : Chaque groupe expose ses résultats à l'ensemble des participants. L'animateur inscrit au tableau, dans des colonnes, les items vrais, les faux, les convergences et divergences éventuelles entre groupes.

Il peut alors lancer un **débat** (pour quelques items) et amener des **éclairages** éventuels (grâce aux éléments de débat à sa disposition). Il n'est pas nécessaire d'apporter toutes les réponses aux questions posées, mais d'aider à la prise de conscience de l'existence de représentations ...

> **20 à 30 minutes environ**

Bon à savoir...

. Chaque proposition de Q-Sort doit être bien sûr **appropriée** voire **réadaptée** par l'animateur, en fonction du public-cible, de l'exploitation souhaitée en aval de la séquence d'animation,...

. Dans la conception d'un Q-Sort, les **éléments de débats** sont une part très importante du travail (documentaire) à mener.

. Les **retours d'utilisation** (par d'autres animateurs) sont très précieux à recueillir (écueils rencontrés, nouvelles problématiques apparues, mises à jour des éléments de débats,...), ils permettent notamment de faire évoluer, d'adapter le contenu, le débat étant en évolution permanente et ses objets pouvant se déplacer, s'estomper ou au contraire s'envenimer.

Q sort : *élevage, territoire, société*

	Vous devez dire si ces affirmations vous semblent plutôt vraies ou plutôt fausses... et développer un argumentaire	Moi	Petit groupe	Grand groupe
1	La production d'un kg de viande bovine consomme 15 500 litres d'eau environ			
2	On peut tout à fait aller vers une diminution par 2 de la consommation de viande en France			
3	La principale solution pour intéresser les jeunes à s'installer éleveurs sont les systèmes de rémunération pour services écosystémiques rendus (MAE territoire, MAE système, ...)			
4	L'élevage n'est pas fait pour produire de l'énergie par méthanisation			
5	Le nouveau statut de l'animal "être vivant doué de sensibilité" dans le code civil est une menace pour la filière de l'élevage			
6	Le loup est incompatible avec l'agropastoralisme			
7	L'évolution des cahiers des charges des grandes surfaces sur la production d'œufs (poules élevées en plein air, ...) va entraîner des faillites d'exploitations			
8	L'efficacité de l'homéopathie en élevage reste à prouver			
9	La production en circuit court est forcément mieux disante en terme de bilan environnemental			
10	L'idéal pour les territoires est la polyculture-élevage qui valorise les complémentarités entre les deux secteurs			
11	Les insectes représentent la source principale de production durable de protéines animales pour l'avenir			
12	Il faut revoir drastiquement les pratiques d'épandages de lisier			
13	Les actions d'associations militantes sont indispensables pour changer les pratiques en élevage			
14	Un porc non castré est un porc heureux			
15	L'abattage mobile est la solution pour l'élevage dans les territoires			
16	Les objectifs du plan Ecoantibio 2012-2017 de réduction de 25% de l'utilisation des antibiotiques ont été atteints			
17	La viande in vitro est une solution pour mettre fin à la souffrance des animaux			
18	L'alimentation animale entre directement en concurrence avec l'alimentation humaine			
19	Les politiques publiques de l'élevage favorisent la biodiversité et les paysages, la viande et le lait deviennent des sous-produits			
20	Le consommateur qui achète de la viande influence la manière de produire des éleveurs			

Eléments de débat

Pour l'animateur qui n'a pas tout lu sur tout...	
1	<p>La production d'un kg de viande bovine consomme 15 500 litres d'eau environ</p> <p>Vrai...ou pas vraiment, selon que l'on prend en compte ou non l'<i>eau verte</i> (eau de pluie) "consommée" par les aliments du bétail (prairies ou grandes cultures) dans le calcul de l'empreinte eau (l'eau virtuelle) : elle représente plus de 90 % de cette consommation...</p> <p>cf. articles http://waterfootprint.org/en/resources/interactive-tools/product-gallery/ http://campagnesenvironnement.fr/le-calcul-de-lempreinte-hydrique-de-la-viande-conteste/ http://www.la-viande.fr/environnement-ethique/preservation-qualite-eau/consommation-eau-production-viande-bovine http://www.la-viande.fr/webtv/environnement-ethique/mieux-calculer-empreinte-eau, diaporama de l'IDELE, ressources mises en ligne par le GIS Avenir Elevage : L'élevage, entre pollutions et services environnementaux</p> <p>L'Inrae propose un dossier sur « Quelques idées fausses sur la viande et l'élevage ». La méthode de « water footprint » (empreinte eau) englobe l'eau bleue (eau réellement consommée par les animaux et l'irrigation des cultures), l'eau grise (eau utilisée pour dépolluer les effluents et les recycler) et l'eau verte (eau de pluie). Cette méthode a été conçue pour des sites industriels et ne tient pas compte des cycles biologiques. En réalité 95% de cette empreinte eau correspond à l'eau de pluie, captée dans les sols et évapotranspirée par les plantes, et qui retourne de fait dans le cycle de l'eau. Ce cycle continuera même s'il n'y a plus d'animaux. La communauté scientifique considère qu'il faut entre 550 à 700 litres d'eau pour produire 1kg de viande de bœuf.</p>
2	<p>On peut aller vers une diminution par 2 de la consommation de viande en France</p> <p>Différents arguments sont avancés pour présenter la nécessité ou non de réduire la consommation de viande : impacts environnementaux, diminution des GES, santé humaine, bien-être animal, entretien d'espaces, etc.</p> <p>Dossier de l'INRAE : « Quels sont les bénéfices et les limites d'une diminution de la consommation de viande ? »</p> <p>La diminution par 2 est l'argument développé notamment dans la déclaration de Barsac, (cf. régime demitarien - Gilles Billen CNRS). Le scénario Afterre 2050 propose une réduction de 25% de la consommation totale en protéines et diminution de la part des protéines animales de 65 à 40 % pour un avenir "durable" sans compromettre la filière, avec notamment relocalisation des productions végétales...</p> <p>La prospective Agrimonde-Terra propose cinq scénarios d'usage des terres et de sécurité alimentaire à l'horizon 2050. Les productions animales sont un élément clé de ces scénarios et de leurs conséquences sur l'usage des terres et pour la sécurité alimentaire. Cette prospective n'apporte pas un message uniforme et globalisé sur la consommation de produits animaux, et notamment sur sa réduction, mais un message différencié en fonction des enjeux régionaux de la sécurité alimentaire : Revue Inrae Productions animales 2019, LE MOUËLC., & MORAO. (2019). Productions animales, usage des terres et sécurité alimentaire en 2050 : L'éclairage de la prospective Agrimonde-Terra : https://productions-animales.org/article/view/2508</p> <p>La consommation élevée de protéines animales en France est désormais au cœur des enjeux de la durabilité, confrontée à des recommandations publiques moins favorables, après avoir suivi lors des décennies passées une trajectoire croissante. Dans un contexte de durabilité et de saturation des besoins en protéines, et en particulier de source animale, les ménages sont amenés à réorienter leurs modes de consommation : L'évolution de la consommation de produits animaux en France : de multiples enjeux, Inrae 2019</p>

Quelle place pour les produits animaux dans l'alimentation de demain ? RÉMONDD. (2019), Revue Inrae Productions animales, 2019

Diverses sources abordent la réduction drastique de consommation et des risques vis-à-vis de la santé. Parmi elles, <https://www.maddyness.com/innovation/2018/01/03/infographie-monde-sans-viande/>

<https://www.topsante.com/medecine/cancers/cancer-du-sein/la-viande-rouge-facteur-de-risque-de-multiples-cancers-622683>

Dans le quotidien Reporterre : Re-consommation de viande : <https://reporterre.net/Voici-pourquoi-je-re-mange-de-la-viande>

Que quoi parle t'on quand on parle de quantités consommées ?

La consommation globale de produits carnés est constituée des viandes de boucherie (agneau, boeuf, veau, porc, viande chevaline), des volailles, des charcuteries, des produits carnés « ingrédients », des produits tripiers et du gibier (0,2 %). Elle est en diminution mais les chiffres varient beaucoup d'une source à une autre. Elle est estimée, en France, en 2018 à :

- 86.8kg en tonnes équivalent carcasse soit y compris os et nerfs (bovins 23.9kg, porcins 33.1kg, volailles 26.8kg, ovins caprins 2.8kg, équins 0.2kg) source Agreste

- 66kg source France Agrimer

- 53kg par le Crédoc (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie). La différence importante peut avoir 2 explications : le Crédoc fait des estimations par enquête de la consommation alors que le ministère de l'agriculture comptabilise l'ensemble des productions consommées au sens économiques (vendues). N'est pas comptabilisé le gaspillage, qui a quand même été produit...

En France, ceux qui ne pensent ni réduire ni cesser leur consommation de viande représentent 66% de la population. Voir en détail les résultats du projet Casdar ACCEPT

En janvier 2019, a été lancée l'initiative "Lundi Vert" initiée par des chercheurs et soutenu par des personnalités. Cette initiative génère de réactions contradictoires. L'analyse du Réseau Action Climat, signataire de l'appel, fait le point sur les émissions de gaz à effet de serre liées à la transformation et la production de viande, en particulier de viande industrielle : <https://reseauactionclimat.org/lundi-sans-viande-bon-climat/>

Les sources principales d'émissions du secteur agricole français sont le méthane (CH₄) émis par les animaux d'élevage (fermentation entérique) et le protoxyde d'azote (N₂O), lié au cycle de l'azote et émis par les sols agricoles. 69 % du méthane émis sur le sol français est dû à l'élevage français, majoritairement émis par les rôtis des ruminants², or le potentiel de réchauffement climatique du méthane est 25 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. S'y ajoutent les émissions d'une partie de la production agricole sur le sol français servant à nourrir les animaux (grains, fourrages) : épandages d'engrais azoté et usage du tracteur. Il est également nécessaire de comptabiliser les émissions indirectes aval et amont. Les émissions indirectes amont correspondent majoritairement à la fabrication des engrais azotés servant à produire l'alimentation pour les animaux.

Réduire sa consommation de viande peut être complété par une consommation de protéines végétales françaises : céréales complètes, lentilles, haricots blancs, filières naissantes de production de quinoa, de pois chiche, etc. (120grammes de lentilles vertes d'origine française et locale -moins de 200 km- émettent 111 gr de gaz à effet de serre) ; et complété par une réduction du gaspillage alimentaire, une consommation de viande de qualité (bio, AOP, à l'herbe, etc.)

Tous les types de production et de transformation de produits à base de viande n'émettent pas les mêmes quantités de gaz à effet de serre. Les élevages industriels sont les plus dangereux pour le climat : concentration d'émission de méthane provenant de fermes usines, production intensive d'alimentation pour les animaux (épandages d'engrais azotés, tracteurs), etc.

3	<p>La principale solution pour intéresser les jeunes à s’installer éleveurs sont les systèmes de rémunération pour services écosystémiques rendus (MAE territoire, MAE système, ...)</p> <p>Si l’on peut espérer que les jeunes éleveurs s’installent avant tout par passion du métier, la réalité des cours de rémunération, éloignés du “prix juste”, amènent à proposer des compléments pour “services écosystémiques rendus”.</p> <p>Le constat généralement partagé reste qu’aujourd’hui le système actuel est à «bout de souffle » : exploitants modifiant parfois peu leurs pratiques ; difficultés de paiements des MAE, manque d’adaptabilité du dispositif, 3 années nécessaires pour instruire les dossiers de mesures qui s’étalent sur 5 ans seulement, calcul des paiements basé sur la compensation des surcoûts et non une véritable rémunération du service ; manque de visibilité sur l’avenir d’une mesure au-delà des 5 ans (émergence de nouvelles contraintes ?), etc. Le test de nouvelles mesures (MAE collectives, etc.) sur des sites pilotes pourrait être une opportunité à saisir ?</p> <p>Une évolution de ces MAE, grâce notamment à l’essor du concept de PSE (paiement pour services environnementaux), est toutefois envisageable et pourrait permettre de les rendre plus incitatives.</p> <p>Destinés à rémunérer la fourniture de services environnementaux, les PSE peuvent être financés par des fonds publics, comme c’est le cas pour les MAE, mais ils peuvent aussi être financés en tout ou partie par des fonds privés (propriétaires fonciers, entreprises, associations...)</p> <p>cf. Analyse n°104 <i>Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux instruments</i> : http://agriculture.gouv.fr/mesures-agro-environnementales-et-paiements-pour-services-environnementaux-regards-croises-sur-deux</p>
4	<p>L’élevage n’est pas fait pour produire de l’énergie par méthanisation</p> <p>Une des craintes d’associations comme la Confédération paysanne ou FNE serait notamment que dans des cas comme le type de ferme industrielle, la méthanisation transforme en "<i>énergiculteurs</i> ceux dont le métier est de produire des aliments". (cf. cas des 1000 vaches : https://www.actu-environnement.com/ae/news/ferme-1000-vaches-methanisation-coeur-debats-20612.php4)</p> <p>Résultats du Casdar MéthaLAE : MéthaLAE est un programme CASDAR de recherche appliquée coordonné par Solagro. Ce sont les agricultrices et les agriculteurs qui ont mis le projet sur la voie, en expliquant comment la méthanisation a changé, parfois en profondeur, leurs façons de produire ; comment elle a été bien plus qu’un moyen de se diversifier autour de la production d’énergie, comment elle a amélioré la durabilité et la pérennité de leurs exploitations, comment elle a facilité leur démarche de transition agroécologique : https://solagro.org/travaux-et-productions/references/methalae-comment-la-methanisation-peut-etre-un-levier-pour-lagroecologie</p> <p>Document Solagro sur la méthanisation rurale : https://solagro.org/images/imagesCK/files/publications/f28_methanisationagroecoweb20140908.pdf</p>
5	<p>Le nouveau statut de l’animal “être vivant doué de sensibilité” dans le code civil est une menace pour la filière de l’élevage</p> <p>Animal : être sensible (1965) repris dans la loi française (art L214-1 du Code Rural) puis dans le code civil (février 2015) « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité »</p> <ul style="list-style-type: none"> - peuvent éprouver des sensations - capables de ressentir des émotions : douleurs, plaisir, ... <p>Ce nouveau statut sert en effet d’argument clé pour les détracteurs de l’élevage (<i>articulation possible avec l’item 13</i>).</p> <p><u>De la sensibilité à la conscience</u> :</p> <p><u>Animal : être conscient</u> : émotions, métacognition (« penser sur ses propres pensées »), gestion du passé et du futur</p> <p>Ansés : « le bien-être d’un animal est un état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux ainsi que ses attentes »</p>

« Conscience animale : Quels consensus scientifiques ? » : Entretien avec Pierre Le Neindre, coordonnateur de l'expertise scientifique collective « La Conscience des animaux », revue Sésame 2019 <https://revue-sesame-inrae.fr/conscience-animale-le-neindre/>,

Les animaux ont-ils une conscience ? Peuvent-ils éprouver des émotions ? Ont-ils une histoire de vie ? De l'Antiquité aux neurosciences, [l'INRAE a réuni les connaissances de la littérature en faisant appel à des experts pour répondre à ces questions](#). [Panorama de ces résultats en BD](#).

Article de synthèse : « [Bien-être animal : contexte, définition, évaluation](#) », INRAE Productions animales 2018 dont références au rapport Brambell, cinq libertés, évaluation scientifique, évaluation pratique, Welfare quality

[Élevage de précision et bien-être en élevage : la révolution numérique de l'agriculture permettra-t-elle de prendre en compte les besoins des animaux et des éleveurs ?](#) VEISSIERI., KLING-EVEILLARDF., MIALONM.-M., SILBERBERGM., DE BOYER DES ROCHESA., TERLOUWC., LEDOUXD., MEUNIERB., & HOSTIOUN. (2019). INRAE Productions Animales, 32(2)

Accès aux ressources du [CNR BEA](#) (Centre National de ressources BEA)

Memento du BEA produit par le RMT BEA

La loi = le code civil, ici

Ce nouveau statut sert en effet d'argument clé pour les détracteurs de l'élevage

Dans les faits, le pas reste symbolique, au final l'animal reste toujours soumis au régime des biens corporels (et les animaux d'élevage sont régis par le Code rural, qui reconnaît déjà l'animal comme être sensible depuis la loi sur la protection de la nature de 1976. Pour autant, cela ne l'empêche pas de considérer, que leur souffrance est utile car nécessaire à l'alimentation de la population) (cf.

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/16/les-animaux-reconnus-comme-des-etres-sensibles-un-pas-totalement-symbolique_4402541_3244.html, <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2005-4-page-703.htm> et http://controverses.mines-paristech.fr/public/promo15/promo15_G7/www.controverses-minesparistech-2.fr/groupe7/index.html).

Toutefois, il devient nécessaire d'adapter les systèmes d'élevage au regard notamment de toutes les pratiques de mutilation (castration, ébecquage, caudectomie, écornage). Dans le même temps, dans le cadre du Brexit, le parlement anglais vient d'adopter un texte précisant que l'animal n'a ni sensibilité ni émotion et que de fait il est un bien marchandisable.

<https://www.demotivateur.fr/article/en-toute-discretion-le-parlement-britannique-vote-que-les-animaux-sont-incapables-de-ressentir-de-la-douleur-ou-des-emotions-11890>

6 Le loup est incompatible avec l'élevage plein air

Préciser la notion de plein air et d'agropastoralisme – à distinguer

[Plan national loup 2018-2023](#)

Article sur une scénarisation réalisée par [l'INRAE, CIRAD et SupAgro](#) sur le territoire Grand Causse : cet article met en avant toutes les difficultés en termes de travail et d'organisation pour des éleveurs qui doivent travailler en présence du loup et s'interroge sur la compatibilité d'une telle coexistence

Tout est sujet à controverse sur le loup : qu'il s'agisse des Zones de Présence Permanente (ZPP) du loup, du nombre de meutes, de l'évolution des effectifs globaux, du nombre officiel de victimes des attaques, les chiffres avancés, dès qu'ils sont considérés comme sous-estimés par les uns sont immédiatement déclarés surestimés par les autres...

Pour discuter les différentes controverses :

Thème du loup dans la revue Sésame (nombreux articles points de vue) : <http://revue-sesame-inra.fr/tag/loup/>

	<p>ex. site pro-loup : http://www.loup.eu/</p> <p>ex. site anti-loup : http://www.leseleveursfaceauloup.fr/</p> <p>http://controverses.mines-paristech.fr/public/promo12/promo12_G4/www.controverses-minesparistech-4.fr/index.html / (attention : daté de 2012)</p> <p>Interview (8 minutes) de Geneviève Carbone, ethnozoologue : https://www.franceinter.fr/emissions/c-est-tout-naturel/c-est-tout-naturel-03-janvier-2016</p> <p>Le loup ne s'attaque pas qu'aux ovins (2017) : http://www.paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/predation-quatre-attaques-sur-des-bovins-en-une-semaine/</p> <p>Vidéo positiviste dans les Vosges : https://www.viavosges.tv/Journal/Journal-vendredi-9-novembre-DiDDmvxec.html</p> <p>Emission France Culture "Bienvenue dans l'anthropocène", propos d'un éleveur : https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/bienvenue-dans-lanthropocene-44-nous-sommes-la-nature</p>
7	<p>L'évolution des cahiers des charges des grandes surfaces sur la production d'œufs (poules élevées en plein air, ...) va entraîner des faillites d'exploitations</p> <p>Oui, peut-être, comme toute évolution de pratique condamne les entreprises les moins réactives...</p> <p>Quelques articles :</p> <p>https://reporterre.net/Les-oeufs-de-plein-air-une-production-encore-tres-industrielle</p> <p>https://www.l214.com/distributeurs-bannissant-oeufs-batterie</p> <p>http://www.huffingtonpost.fr/2016/12/21/carrefour-va-arreter-de-vendre-des-oeufs-de-poules-elevees-en-cag_a_21632324/</p> <p>La plupart du temps, la production d'œufs et les élevages de volailles en général sont des systèmes intégrés, les agriculteurs sont dépendants de groupes industriels (ou de coopératives) qui déterminent les conditions de production (bâtiments, approvisionnement en poussins, alimentation, produits finis, ...). Les investissements ont souvent été élevés mais les capacités d'adaptation sont très faibles. La résilience de ces systèmes d'élevage est limitée.</p>
8	<p>L'efficacité de l'homéopathie en élevage reste à prouver</p> <p>Les synthèses d'études scientifiques sur l'efficacité des traitements homéopathiques sont très délicates d'utilisation et leurs conclusions semblent être très variables en fonction des choix des auteurs, elles doivent donc être interprétées avec vigilance. D'autre part, les études cliniques portant sur l'homéopathie sont souvent évaluées comme étant de mauvaise qualité bien qu'il y ait une évolution favorable pour les publications récentes. Enfin, la mise en évidence d'une différence clinique entre un traitement homéopathique et l'administration d'un placebo est inconstante et cette différence est de faible étendue, ce qui ne permet pas d'affirmer avec certitude que les remèdes homéopathiques sont des placebos ni qu'ils sont plus efficaces - Thèse de Delphine JEUNE, Pratiques de médecines alternatives en élevage bovin français, décembre 2011</p> <p>Discussion possible sur "preuve scientifique" et "preuve tangible".</p>

<p>9</p>	<p>La production en circuit court est forcément mieux disante en terme de bilan environnemental</p> <p>En termes d'impact sur l'environnement, la diversité de ces circuits ne permet pas d'affirmer qu'ils présentent systématiquement un meilleur bilan environnemental que les circuits «longs», notamment en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (cf. cas de l'agneau de Nlle Zélande : un kilo d'agneau néozélandais transporté par bateau sur 20 000 km puis par poids lourd sur 400 km étaient similaires aux émissions du kilo allemand transporté par le producteur sur 100 km). Or les modes et pratiques de production sont beaucoup plus déterminants en matière de bilan environnemental que le mode de distribution, et les arguments s'avèrent souvent simplifiés entre part de la production (57 %) et part du transport (17%)... cf. avis de l'ADEME en 2017 (http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe_circuits-courts_201706.pdf) et commentaires des lecteurs dans l'article https://www.actu-environnement.com/ae/news/CGDD-bilan-carbone-circuits-courts-ademe-avis-socioeconomiques-18216.php4 (daté de 2013)</p> <p>Document CIVAM sur la perception de la dimension environnementale des circuits courts : http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/CC/ENVIRONNEMENTRCCweb.pdf</p> <p>Site polémiste sur l'impact environnemental (<i>pour mieux débattre encore !</i>) : https://www.agriculture-environnement.fr/2017/10/05/les-circuits-courts-sont-ils-vraiment-toujours-le-meilleur-choix-pour-lenvironnement</p>
<p>10</p>	<p>L'idéal pour les territoires est la polyculture-élevage qui valorise les échanges entre cultures et élevage</p> <p>Certes, cependant l'élevage a été souvent concurrencé et évincé par les cultures, plus rentables et mieux soutenues par les aides. Des leviers (agro-écologiques) visent à recoupler cultures et élevage, insérer des légumineuses et des cultures intermédiaires dans les rotations pour l'autonomie alimentaire des élevages. Des ruminants ou des volailles peuvent aussi être introduits dans les vergers, les rizières... (extrait de https://www.inrae.fr/actualites/leviers-ameliorer-systemes-delevage-europeens)</p> <p>Cf. présentations du colloque Polyculture-élevage (2017) (<i>dont scénario demitarien Gilles Belin CNRS, articulation avec item 2</i>)</p> <p>INRAE, rôle, impacts, services issus des élevages, 2016</p>
<p>11</p>	<p>Les insectes représentent la source principale de production durable de protéines animales pour l'avenir</p> <p>Pour le moment, il y a des freins réglementaires à l'utilisation des protéines d'insectes pour l'alimentation animale (autorisé pour les poissons) et humaine.</p> <p>La note DGAL DGAL/SDSPA/2017-860 du 31-10-2017 rappelle la réglementation en vigueur et détaille ses évolutions pour l'utilisation des protéines et autres produits dérivés d'insectes dans l'alimentation humaine et animale (animaux d'élevage et familiers), ainsi que pour des usages techniques. https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-860</p> <p>Il reste que pour être rentables, les élevages d'insectes sont des élevages industrialisés, hors sol ou qui mettent en danger la santé et l'environnement, cf. film <i>Bugs</i> (bande annonce en anglais : https://vimeo.com/162505800)</p> <p>Quant à la consommation d'insectes, elle ne dépasse pas 10% des apports alimentaires dans le pays qui en consomme le plus (Zimbabwe). Elle semble plutôt destinée pour l'instant à contribuer à l'alimentation des animaux domestiques.</p>
<p>12</p>	<p>Il faut revoir drastiquement les pratiques d'épandages de lisier</p> <p>En effet, les pratiques d'épandage et les assouplissements des normes ont suscité la controverse concernant les risques d'eutrophisation des cours d'eau (la France est déjà épinglée par l'UE / non-respect de la directive nitrates), mais également les impacts sur l'odeur pour le voisinage, le tassement des sols liés aux engins, le dumping sur les terres pour les droits d'épandage, ...</p> <p>cf. http://controverses.mines-paristech.fr/public/promo13/promo13_G14/www.controverses-minesparistech-3.fr/_groupe14/wordpress/index.html</p>

	<p>Ce qui est sûr, c'est que le seuil de 50 mg/L de nitrates dans les eaux des cours d'eau n'est pas suffisant pour contenir le phénomène d'eutrophisation (la communauté scientifique s'accorde plutôt sur 10 mg/L, tout en tenant compte du caractère multifactoriel du phénomène...)</p>
13	<p>Les actions d'associations de protection animale sont indispensables pour changer les pratiques en élevage</p> <p>Il s'agit avant tout de bien distinguer les différentes associations car elles ont des causes différentes : des <i>welfaristes</i> (pour de bonnes conditions d'élevage, exemples : CIWF (Compassion in world farming), Welfarm, OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir) aux abolitionnistes (pour la suppression de l'élevage, exemple : L214, mouvement <i>vegan</i>, ...) ; distinguer antisépécisme et compassion envers les animaux</p> <p>Les associations abolitionnistes prônent la suppression de l'élevage à finalité commerciale. Elles utilisent la controverse pour rallier le public à leur cause et changer la norme. Ces changements sont mis en oeuvre directement par l'état (caméra dans les abattoirs) ou par les consommateurs qui vont modifier leurs types de consommation.</p> <p>Les associations welfaristes soutiennent les producteurs qui défendent des pratiques d'élevage plus respectueuses du bien-être animal.</p> <p>http://www.liberation.fr/debats/2018/03/18/pourquoi-les-vegans-ont-tout-faux_1637109</p> <p>L'association CIWF décerne par exemple les Trophées bien-être animal dont trophées des Œufs d'Or : ils récompensent les entreprises qui s'approvisionnent ou s'engagent à s'approvisionner en œufs et ovoproduits hors-cage. Elle peut contribuer ainsi aux changements des pratiques d'élevage.</p> <p>A Rennes, pendant les assises de l'élevage Terre 2017, échanges entre L214 et le « monde agricole » (source Ouest France) : https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/assises-elevage-alimentation/terre-2017-rennes-le-monde-de-l-elevage-dialogue-avec-l-214-5239298</p>
14	<p>Un porc non castré est un porc heureux Voir les ressources de l'item 5</p> <p>La notion de bien-être animal (BEA) repose sur la couverture de 5 libertés fondamentales (Welfare Quality, 1992) : absence de maladies, de lésions ou de douleur, absence d'inconfort, absence de faim, de soif ou de malnutrition, absence de peur ou de détresse, possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce. Ce BEA repose sur l'exigence de résultats et pas uniquement de moyens (ex : mettre des balles dans des cases pour améliorer le bien-être des porcs : est-ce suffisant ?).</p> <p>La question du BEA est aussi une question d'éthique environnementale soulevant le rapport entre valeur utilitariste et valeur intrinsèque de la nature - et donc des animaux, en lien avec la question de l'anthropomorphisme, de la nécessité d'objectiver et de rationaliser ce BEA (cf. affiches de L214) ...</p> <p>Les chercheurs étudient le bien-être animal depuis de nombreuses années. Ces préoccupations sont au carrefour entre exigences sociétales, évolution des réglementations et conditions d'élevage, production et qualité des produits.</p> <p>Expertise INRAE, Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage Dossier Sylvie Bertier : http://controverses-de-marcillac.eu/sesame/sesame-N2_nov2017-web.pdf</p> <p>Voir Article Jean-Paul Bourdon, Histoire d'une demande sociale dans revue Cairn 2003 Article Raphaël Larrère et Florence Burgat, Ethique et bien-être de l'animal d'élevage, dans revue Cairn 2009 Ouvrage de Jocelyne Porcher, 2002, Eleveurs-et-animaux-reinventer-le-lien et autres publications de Jocelyne Porcher</p>

	<p>et article critique de Nicolas Delon, « L'animal d'élevage compagnon de travail. L'éthique des fables alimentaires » dans revue Cairn, 2017</p>
<p>15</p>	<p>L'abattage mobile est la solution pour garantir le BEA</p> <p>L'expérimentation d'abattoirs mobiles est prévue pour une période de quatre ans par la loi Egalim du 30 octobre 2018. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation de la viabilité économique du dispositif et de l'impact sur le bien-être animal.</p> <p>En savoir plus sur les abattoirs mobiles :</p> <p>cf. article https://revue-sesame-inrae.fr/des-abattoirs-comme-sur-des-roulettes/</p> <p>Cette solution de transporter la viande et non les animaux semble plébiscitée par des éleveurs et par les consommateurs. (cf. articles https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-comment-ailleurs/c-est-comment-ailleurs-les-abattoirs-mobiles-en-suede_2048875.html ; http://www.liberation.fr/france/2017/02/21/abattoirs-un-camion-itinerant-pour-transporter-la-viande-pas-les-animaux_1549926) et une première société s'est installée en France : https://www.leboeufethique.com/labattoir-mobile/</p> <p>Au delà des avantages par rapport au stress lié au transport, au contact direct entre éleveurs et abatteurs et aux conditions d'abattage, il reste des problématiques de coûts (allongement des transport, ralentissement des cadences, présence permanente de vétérinaires, ...), des problématiques d'accessibilité de certains territoires enclavés, des problèmes de gestion des lieux de stockage pour la maturation, tout ceci à relier à l'acceptation du consommateur de payer plus cher.</p> <p>Les solutions alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relancer les abattoirs de proximité (abattoirs artisanaux) : <i>au début des années 70, il y avait 1200 abattoirs de boucherie (boeuf, moutons, chevaux, caprins), en 2014 il en reste 70 (Terraeco - E Vibert - Abattoirs français une filière déjà condamnée? 29/04/2015)</i> - Abattoirs collectifs : dans le Beaufortain par exemple, 36 éleveurs se sont regroupés pour abattre les vaches tarines - Abattage à la ferme : nécessite de faire évoluer la législation pour que les animaux puissent naître, être élevé et abattu sur place (besoin d'équipement sanitaire et de personnel spécifique formé : tueur, découpeur)
<p>16</p>	<p>Les objectifs du plan Ecoantibio 2012-2017 ont été atteints</p> <p>Depuis le début du suivi en 1999, l'indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA) a diminué de 31,4 % en France. Toutes espèces animales confondues, l'exposition globale a diminué de 36,6 % en France sur les cinq dernières années.</p> <p>La baisse de l'exposition aux antibiotiques a été observée pour toutes les espèces par rapport à l'année 2011 (bovins : -24,3 %, porcs : -41,5 %, volailles : -42,8 %, lapins : -37,6 %, chats et chiens : -19,4 %).</p> <p>L'objectif de réduction de 25 % de l'usage des antibiotiques (toutes familles confondues) en 5 ans prévu par le plan Ecoantibio 2017 est atteint et largement dépassé, particulièrement pour les céphalosporines de dernières générations (- 81,3 % en 2016 par rapport à 2013, toutes espèces confondues) et les fluoroquinolones (- 74,9 %).</p> <p>Mais la publication en novembre 2015 décrivant le premier mécanisme de résistance à la colistine transférable par plasmide a conduit à la mise en place d'une surveillance renforcée pour cet antibiotique. Le plan Ecoantibio 2017 (action 12) a fixé l'objectif d'une réduction de 50 % en 5 ans de l'exposition à la colistine en filières bovine, porcine et avicole, en prenant comme référence l'ALEA moyen 2014-2015.</p> <p>Avec un ALEA de 0,064 pour l'année 2016, l'exposition à la colistine a diminué de 40,3 % par rapport à l'exposition moyenne calculée pour les années 2014 et 2015 (bovins -43,4 %, porcs -51,6 %, volailles -26,7 %, source Anses, nov 2017).</p> <p>Si la réduction de l'utilisation des antibiotiques est engagée, la réduction de l'utilisation des antiparasitaires reste à engager. La réduction des antibiotiques était prioritaire au titre de "One health" : Homme et animal, une seule santé mais l'utilisation des antiparasitaires a des conséquences environnementales mesurables.</p>

	<p>La toxicité de l'Ivermectine pour les insectes de la faune non-cible a fait l'objet de nombreuses études. Un article publié dans Nature en 1987 a été le premier à rapporter l'impact négatif du "bolus" à l'ivermectine sur la dégradation des bouses. Cent jours après leur dépôt, les bouses des veaux traités n'étaient pas dégradées, alors que celles du lot témoin (sans traitement) étaient largement dégradées dans le même délai. Les coléoptères coprophages étaient en outre présents en grand nombre dans les bouses du lot témoin, tandis qu'ils étaient presque absents des bouses issues du lot traité, en particulier pendant les premières semaines suivant le dépôt.</p> <p>http://www.altereco-env.com/cariboost_files/article_20traitement_20parasitaire.pdf</p> <p>Des études ont montré des effets encore plus larges sur les coprophages (coléoptères, diptères) et, par effet de chaîne alimentaire, sur les chauves-souris qui les consomment.</p> <p>http://www.graew.be/documents/GRAEW/MAEC%20/05.Comptes%20rendu%20Graew/Chausse-souris%20et%20agriculture/Exposés/GRAE%20Chiro%20-%20JPLumaret%20-%20Chauves-souris%20et%20traitements%20vermifuges.pdf</p> <p>Voire sur le réchauffement climatique ... http://passeurdessciences.blog.lemonde.fr/2016/05/29/le-lien-cache-entre-antibiotiques-et-rechauffement-climatique/</p>
17	<p>La viande créée en laboratoire (in vitro) est une solution pour mettre fin à la souffrance des animaux</p> <p>Les tenants de la production de viande in vitro avancent des arguments séduisants en termes de souveraineté alimentaire, d'empreinte environnementale, de respect des animaux...mais restent posés les questions des maîtrises technologiques et économiques, de la place des animaux vivants et de la nature, de la place des agriculteurs, de l'acceptation sociale des consommateurs...</p> <p>INRAE, La viande in vitro, fausse bonne idée ?</p> <p>Jocelyne Porcher "La viande in vitro est-elle une solution ?"</p> <p>http://www.liberation.fr/planete/2016/09/20/viande-in-vitro-vade-retro_1504332 ;</p> <p>http://jocelyneporcher.fr/wp-content/uploads/2017/11/2017_Porcher_Ecologiste.pdf</p> <p>https://www6.inrae.fr/productions-animales_eng/content/download/6657/90777/version/1/file/Prod_Anim_2013_26_4_05.pdf</p> <p>Pour l'instant, le coût de la production de la viande in vitro est prohibitif : 250 000 euros pour le premier steak en 2013 ! Même si les coûts vont certainement fortement diminuer, il sera difficile de passer au stade industriel, à moins d'une rupture technologique.</p>
18	<p>L'alimentation animale entre directement en concurrence avec l'alimentation humaine</p> <p>Il faut 2,5 à 10 kg de protéines végétales pour produire 1 kg de protéines animales (Peyraud et al., 2012) et il faut en moyenne 7 kcal végétales pour chaque kcal générée de produits animaux (FAO, 1992). Les surfaces nécessaires à l'élevage sont importantes et dans un contexte foncier tendu, il peut y avoir concurrence entre productions animales et productions végétales.</p> <p>L'expansion agricole est la principale cause de déboisement dans le monde : les plantations de palmiers à huile, le développement des cultures pour nourrir les animaux d'élevage, l'exploitation minière de métaux et de minéraux précieux constituent des causes majeures de déboisement.</p> <p>Beaucoup de petits agriculteurs pauvres et itinérants, participent aussi à la déforestation : ils défrichent et brûlent la forêt pour ensemercer de petites parcelles de terres.</p> <p>Ainsi, au Brésil, les forêts primaires sont détruites pour cultiver le soja qui alimente le bétail</p> <p>En 2009, Greenpeace établit que l'élevage est responsable de 80% de la déforestation amazonienne (production de soja, pâturage), ce qui représente 14% de la déforestation annuelle de la planète. La destruction progressive de la forêt amazonienne, par abattage et brûlis, fait du Brésil le 4^e émetteur mondial de gaz à effet de serre. Le pays possède le plus grand cheptel commercial du monde, il est le premier exportateur mondial de bœuf et de cuir.</p> <p>https://reporterre.net/L-elevage-reste-la-principale</p> <p>On peut toutefois aussi mettre en balance le fait que les animaux d'élevage ne consomment pas que des grains consommables par l'homme, mais aussi des coproduits végétaux non consommables, des résidus de culture et des fourrages issus de surfaces non labourables ou ayant un intérêt environnemental (prairies).</p>

<p>L'élevage ne produit pas que de la viande, du lait et des œufs, mais aussi une grande diversité d'abats et de coproduits aux usages multiples (alimentaire, chimique, pharmaceutique, cuir, laine...) qui contribuent aussi à son efficacité.</p> <p>Enfin, il faut aussi prendre en compte l'influence de l'élevage sur les territoires (entretien des paysages et de la biodiversité, lien social, ...)</p> <p>Le GIS Elevage demain a mené une étude sur l'efficacité alimentaire des élevages "Nouveaux regards sur la compétition entre alimentation animale et humaine".</p> <p>https://www.gis-elevages-demain.org/content/download/3532/35971/version/2/file/GIS-Efficience-WEB.pdf (articulation possible avec item 2)</p>
<p>19 Les politiques publiques de l'élevage favorisent la biodiversité et les paysages, la viande et le lait deviennent des sous-produits</p> <p>Les relations agriculture-environnement sont souvent uniquement abordées en termes d'impact des pratiques agricoles sur les enjeux environnementaux, alimentaires et sanitaires (pesticides, pollutions, gaz à effet de serre, biodiversité...). Cela a conduit à une logique cherchant à concilier production et préservation de l'environnement, à travers d'un côté la réglementation et les normes, et d'un autre côté un système de conditionnalité (pilier 1) et d'aides publiques directes aux agriculteurs volontaires (pilier 2), complété par le "verdissement" de la PAC 2013-2020 sur 3 entrées : diversification des cultures, maintien des prairies permanentes, Surfaces d'intérêt écologique. La cour des comptes de l'union européenne vient de rendre un rapport à ce sujet : http://www.supagro.fr/capeye/wp-content/uploads/2017/12/SR_GREENING_FR1.pdf</p> <p>Celui-ci a un titre évocateur : "Le verdissement : complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement"... Ils notent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le verdissement mis en œuvre a perdu de sa force par rapport aux intentions de départ - le verdissement n'impacte que 1% du revenu des agriculteurs (donc ne constitue pas un vrai frein) - En conclusion, la cour juge "<i>peu probable que le verdissement tel qu'il est actuellement mis en œuvre entraîne une amélioration significative des performances environnementales et climatiques de la PAC</i>". <p>Réaction de la coordination rurale : "<i>les agriculteurs doivent percevoir pour leurs productions des prix correspondant au minimum à ce qu'elles leur ont coûté pour être produites, y compris les surcoûts liés aux contraintes environnementales imposées par la PAC.</i>"</p> <p>http://www.coordinationrurale.fr/verdissement-de-pac-cour-comptes-europeenne-donne-raison-aux-agriculteurs/</p> <p>Le plan agroécologique pour la France a mis en avant la double (voire triple) performance, économique et environnementale. Un des objectifs est bien de sortir de la contrainte environnementale pour comprendre et intégrer l'environnement comme un facteur de production, de valorisation, de bien-être et de lien social au territoire. Ainsi, la biodiversité n'est pas que le résultat d'une production vertueuse ou d'actions à la marge de celle-ci, mais constitue de fait un socle indispensable à une production intégrée, résiliente et peu carbonée (sols vivants, régulation biologique, pollinisation, ressource en eau, bien-être animal, ...).</p> <p>Économiquement, de plus en plus d'études récentes montrent d'ailleurs que les éleveurs s'y retrouvent, quand ces logiques se traduisent dans la baisse des charges et dans la valeur ajoutée des produits. Cf l'observatoire technico-économique des Civam sur la filière bovin-lait : "Les systèmes herbagers montrent ainsi que ce n'est pas l'investissement qui fait le revenu, c'est bien la richesse créée !"</p> <p>http://www.agriculture-durable.org/lagriculture-durable/lobservatoire-technico-economique/</p> <p>Articles de la revue Inrae Production animale 2019, vol. 32, n°2 :</p> <p>Élevage et territoires : quelles interactions et quelles questions ? LASSEURJ., BONAUDOT., CHOISISJ.-P., HOUDARTM., NAPOLÉONEM., TICHIT †M., & DEDIEUB. (2019)</p> <p>Les effets du processus d'intensification de l'élevage dans les territoires. DOMINGUESJ. P., BONAUDOT., GABRIELLEB., PERROTC., TRÉGARROY., & TICHIT†M. (2019).</p>

Gérer la diversité animale dans les systèmes d'élevage : laquelle, comment et pour quels bénéfices ?

MAGNEM.-A., NOZIÈRES-PETITM.-O., COURNUITS., OLLION Émilie, PUILLET., RENAUDEAUD., & FORTUN-LAMOTHEL. (2019)

20 Le consommateur qui achète de la viande influence la manière de produire des éleveurs

Discuter les notions de :

- consom'acteur
- nécessité d'informer les consommateurs
- systèmes d'étiquetage pour évaluer le degré de BEA des produits aux Pays Bas par exemple

Tableau 1. Cahier des charges Beter Leven pour le porc (pour la volaille de chair, voir Annexe 1)

Critère	Standard			
Surface	2,25 m ² par truie 0,3 m ² par porcelet 0,8 m ² par porc à l'engrais	2,25 m ² par truie 0,4 m ² (+30%) par porcelet 1 m ² (+42 à +20%)	2,5 m ² par truie 0,5 m ² par porcelet 1,2 m ² par porc charcutier	2,5 m ² par truie 0,6 m ² (+100 %) par porcelet 1,3 m ² par porc charcutier
Loges de mises-bas	3,5 m ² mini Truies bloquées	3,8 m ² mini Truies bloquées	6,5 m ² mini Truies bloquées 5 jours maxi	7,5 m ² Truies bloquées 3 jours maxi
Accès couvert à l'extérieur (courette)	Non	Non	0,7 m ² par charcutier 1 m ² par truie	1 m ² par porcelet ou charcutier 1,9 m ² par truie gestante 2,5 m ² par truie avec porcelets
Parcours	Non	Non	Non	Pour les truies gestantes
Durée d'allaitement	Min. 21-28 jours	Min 23-28 jours	Min 35 jours	Min 42 jours
Enrichissement du milieu*	Chaines	Bois, tube avec paille Au-delà de 40 porcs : paille	Paille	
Castration	Autorisée avec anesthésie	Interdite	Autorisée avec anesthésie	
Coupe de la queue	Autorisée	Autorisée	Interdite	Interdite
Transport	Sans limite de temps	6 h vers un élevage 8 h vers l'abattoir	6 h vers un élevage 8 h vers l'abattoir	6 h vers un élevage (4 h si bio) 6 h vers l'abattoir

*Les grands groupes de porcs (20 à 40 porcs au lieu de 8 à 12) sont encouragés car ils offrent aux animaux plus de place pour bouger (pour le même espace par animal) et la possibilité de diviser l'espace en zones (couchage, alimentation, déjections). Les grandes cases sont mieux adaptées à la mise en place d'équipements tels les distributeurs de paille qui s'amortissent aussi mieux sur un grand groupe d'animaux.

Source : Dierenbescherming, version de décembre 2016, traduction C. Roguet

Vulnérabilité des élevages au changement climatique :

Les petits éleveurs, les pêcheurs et les pasteurs font partie des populations les plus vulnérables aux changements climatiques. Les changements climatiques ont sur l'élevage non seulement un impact direct (par exemple, avec le stress thermique et l'augmentation de la morbidité et de la mortalité) mais aussi un impact indirect (par exemple, par la qualité et la disponibilité des aliments et des fourrages, et les maladies animales). Dans le même temps, le secteur de l'élevage contribue de manière significative aux changements climatiques. En effet, 14,5 pour cent des gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique proviennent des filières de l'élevage. Cela représente 7,1 gigatonnes (Gt) d'équivalent dioxyde de carbone (éq.-CO₂) par an.

<http://www.fao.org/3/a-i6345f.pdf>